

COVID-19 : Processus de collecte, de désinfection et d'entreposage des appareils de protection respiratoire N95 à usage unique

RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES

30 septembre 2021 – Version 4.0. Modifications apportées en jaune

Veuillez noter que les recommandations présentées dans cette publication ne sont plus applicables.

Les éléments présentés sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ce document. Puisque le contexte de la pandémie de la COVID-19 et les autorisations octroyées par Santé Canada pour les nouvelles technologies de désinfection des appareils de protection respiratoire (APR) N95 évoluent, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications. **Les établissements de santé doivent donc vérifier que les technologies, au moment de leur utilisation, sont toujours bien autorisées par Santé Canada selon l'arrêté d'urgence pour la COVID-19 (Santé Canada, 2021a).**

Avant-propos

La présente publication utilise le terme « désinfection » des appareils de protection respiratoire (APR) N95 (appelé aussi masques N95) à usage unique pour désigner le procédé chimique ou physique inactivant les agents infectieux. Notons que les différentes publications et documents de référence sur le sujet consultés par le Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM) utilisent les termes « décontamination », « désinfection » ou un mélange des deux. Le CERDM a retenu le terme « désinfection » afin de se conformer à la nomenclature généralement reconnue en retraitement au Canada (CSA Z314.18).

Contexte

Au début de la pandémie de COVID-19, le CERDM a évalué les options disponibles de désinfection des APR N95 à usage unique dans le contexte d'une pénurie possible de protection respiratoire au sein des établissements de soins de santé (INSPQ, 2021a,b). Il s'agit d'une solution de dernier recours à appliquer lors d'une pénurie appréhendée¹ afin de pouvoir les distribuer aux travailleurs uniquement lors d'une pénurie réelle² et lorsque toutes les autres stratégies pour contrer la pénurie d'APR N95 ne suffisent plus (INSPQ, 2021c). En effet, cette solution n'est pas en accord avec les orientations ministérielles en termes de retraitement du matériel médical à usage unique (MMUU). Cette démarche s'inscrivait dans la volonté d'identifier des stratégies alternatives et supplémentaires aux mesures déjà disponibles afin d'apporter la meilleure protection possible aux travailleurs en cas de pénurie. **Les établissements de santé doivent suivre les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour évaluer l'état de pénurie en APR N95. De plus, la désinfection des APR N95 ne peut se faire qu'au moyen d'une technologie autorisée par Santé Canada (2021a) selon l'arrêté d'urgence pour la COVID-19 en suivant les instructions des fabricants.**

¹ Stratégies à appliquer en cas d'une pénurie prévue, mais les fournitures sont disponibles (après vérification avec le service des approvisionnements et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)).

² Stratégies à appliquer en cas d'une pénurie connue (après vérification avec le service des approvisionnements et le MSSS).

Actuellement, Santé Canada a autorisé pour la désinfection des APR N95, en vertu de l'arrêté d'urgence pour la COVID-19 (Santé Canada, 2021a), les technologies des fabricants suivants (INSPQ, 2021b) :

- ▶ Les stérilisateurs à basse température : STERRAD 100S, STERRAD NX et STERRAD 100NX de la compagnie ASP (2021), Sterizone VP4 de la compagnie Stryker (2020) et V-PRO 1Plus, V-PRO maX, V-PRO maX2, V-PRO S2 de la compagnie Steris (2020a).
- ▶ Les stérilisateurs à haute température (stérilisateurs à vapeur) : AMSCO 400 et Century medium de la compagnie Steris (2020b) et BRAVO 17V et BRAVO 21V de la compagnie SciCan Ltd. (2021).
- ▶ Les vaporisateurs de peroxyde d'hydrogène (appareils de désinfection de local) : les modèles BQ50, L4, PROTEQ et Q10 du fabricant Bioquell (2020).
- ▶ L'appareil de désinfection combinant plusieurs technologies (UVC, peroxyde d'hydrogène vaporisé et ozone) : Clean Flow Mini pour soins de santé de la compagnie Clean Works Medical (Clean Works, 2020).
- ▶ Le dispositif de désinfection combinant les UVC aux micro-ondes, au peroxyde d'hydrogène et à l'ozone : PureTech™ de la compagnie Medera Technologies Inc. (PureTech™, 2021)³.

Objectifs

Ce document s'adresse aux gestionnaires et aux répondants cliniques en retraitement des dispositifs médicaux (RDM).

Son but est de décrire les lignes directrices à suivre lors du processus global de la collecte, de la désinfection et de l'entreposage des APR N95 à usage unique afin de :

- ▶ Assurer la sécurité du personnel.
- ▶ Assurer le respect et la mise en place de mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) associées aux activités de désinfection.
- ▶ Assurer le respect des procédures de désinfection des APR N95 utilisés en lien avec les instructions du fabricant des technologies choisies pour effectuer la désinfection.
- ▶ Standardiser le processus de désinfection des APR N95 utilisés.

Précautions à considérer

Une attention particulière doit être apportée lors de l'utilisation d'une technologie de désinfection des APR N95 puisque les instructions fournies par les fabricants peuvent s'appliquer qu'à certains modèles d'APR N95 et le nombre de cycles de désinfection autorisé peut varier d'une technologie à l'autre. Il est donc important de respecter celles spécifiques à l'équipement utilisé.

Par ailleurs, Santé Canada a apporté des précisions concernant la désinfection des APR N95 et les interventions médicales générant des aérosols (IMGA). En effet, il est mentionné (Santé Canada, 2021b) que les APR N95 désinfectés « peuvent être utilisés pour la réalisation d'IMGA lorsqu'ils sont ajustés correctement et utilisés de concert avec d'autres équipements de protection individuelle (ÉPI) appropriés ». Cependant, Santé Canada précise également que les APR N95 utilisés pendant une IMGA ne peuvent pas être désinfectés pour une utilisation ultérieure, ils doivent être jetés.

³ Le processus recommandé dans le présent document ne s'applique pas à la technologie PureTech™. En effet, celle-ci permet une désinfection d'un APR N95 à la fois par l'utilisateur à l'aide d'un four micro-ondes. Elle ne nécessite donc pas l'intervention du personnel de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM).

En ce qui concerne la notion de porteur unique d'APR N95, les instructions des fabricants peuvent varier de "fortement recommandé" à "exigé". Le CERDM recommande de suivre les instructions du fabricant de la technologie utilisée.

Responsabilités

L'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) est responsable d'élaborer une procédure de désinfection selon les instructions du fabricant de la technologie utilisée pour effectuer la désinfection des APR N95 et les informations fournies dans ce présent document.

Le service de PCI collabore à la validation des procédures de l'établissement en lien avec la désinfection des APR N95.

Abréviations

APR N95	Appareil de protection respiratoire N95
CERDM	Centre expertise en retraitement des dispositifs médicaux
DIN	Numéro d'identification du médicament (<i>Drug Identification Number</i>)
ÉPI	Équipement de protection individuelle
FDA	<i>Food and Drug Administration</i>
IMGA	Intervention médicale générant des aérosols
PCI	Prévention et contrôle des infections
PC	Préposé à la cueillette
PRDM	Préposé en retraitement des dispositifs médicaux
RDM	Retraitement des dispositifs médicaux
SHA	Solution hydroalcoolique
TdeS	Travailleur de la santé
URDM	Unité de retraitement des dispositifs médicaux
UVC	Rayons ultraviolets de type C

Processus recommandé

Le processus recommandé de collecte, de désinfection et d'entreposage des APR N95 à usage unique contribue à assurer la qualité et l'harmonisation des pratiques. Il est présenté ci-dessous.

Travailleur de la santé

Mise en place de l'APR N95

- ▶ Le travailleur de la santé (TdeS) récupère son nouvel APR N95 à partir de l'emplacement d'entreposage désigné de l'établissement.

- ▶ À l'aide d'un marqueur permanent (seul un marqueur à pointe douce à encre indélébile accepté pour le procédé de stérilisation devrait être utilisé) (CSA, 2018), le TdeS écrit les informations nécessaires sur le devant de l'APR N95 y compris le nombre de cycles de désinfection, le service ou l'unité, le prénom et nom de famille. Cela garantit que l'APR N95 désinfecté soit retourné au bon endroit et au bon TdeS, comme recommandé dans les instructions du fabricant (voir section Précautions à considérer).
- ▶ Le TdeS effectue une inspection sommaire de son APR N95 afin de confirmer son intégrité (ex. : absence de souillure ou de dommage) avant son utilisation.
- ▶ Le TdeS revêt son APR N95 conformément à la procédure établie de l'établissement afin de garantir un ajustement adéquat. Advenant un test d'ajustement inadéquat, le TdeS doit jeter l'APR N95 et s'en procurer un autre.
- ▶ Le TdeS utilise son APR N95 selon les directives établies.

Au retrait de l'APR N95

- ▶ Le TdeS enlève son APR N95 en suivant les directives établies.
- ▶ Le TdeS procède à une première inspection sommaire de l'APR N95 et doit jeter dans un contenant désigné tout APR N95 présentant notamment des souillures, dommages apparents ou qui a été utilisé lors d'une IMGA.
- ▶ Le TdeS place son APR N95 utilisé dans un sac en papier brun en s'assurant que le sac brun est correctement étiqueté avec le nom complet du TdeS et l'emplacement de retour du département/de l'unité, si applicable.
- ▶ Le TdeS dépose le sac brun (côte à côte) dans un contenant de transport identifié dédié à la récupération des APR N95 utilisés dans un lieu d'entreposage désigné dans une utilité souillée. Le TdeS s'assure de laisser le couvercle du contenant de transport ouvert.
- ▶ Le TdeS procède à l'hygiène des mains selon la procédure interne établie soit à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique (SHA).

Préposé à la cueillette

- ▶ Le préposé à la cueillette (PC) doit enfiler des gants propres pour effectuer sa tâche; il assure la collecte de tous les contenants de transport identifiés « APR N95 utilisés ». Le PC doit effectuer une désinfection externe du contenant de transport.
- ▶ Le PC dépose le contenant de transport désinfecté sur un chariot de transport dédié au transport de matériel souillé. Le PC amène le chariot au local dédié de l'unité de décontamination. Des gants doivent être portés pour ce processus. Notons que le port d'ÉPI doit respecter les mesures en vigueur durant le trajet dans différents secteurs et pourrait nécessiter des ÉPI supplémentaires (ex. : passage dans un corridor chaud).
- ▶ Le PC dépose les contenants de transport sur l'étagère désignée au local de décontamination dédié.
- ▶ Le PC retire les gants et procède à l'hygiène des mains soit à l'eau et au savon ou à l'aide d'une SHA.
- ▶ Le PC enregistre les informations demandées sur la feuille du registre d'activités (nom de la personne qui dépose, numéro de contact, emplacement du département/de l'unité, nom de la personne à contacter pour le ramassage, numéro de contact du ramassage).

Local de décontamination pour l'entreposage, le tri et l'ensachage des APR N95 utilisés

- ▶ Les exigences de ventilation pour le local de décontamination dédié à l'entreposage, au tri et à l'ensachage des APR N95, devraient respecter les mêmes exigences que pour le local de décontamination de l'URDM, soit une pression négative, un minimum de 10 changements d'air par heure entièrement évacués vers l'extérieur et une température maintenue entre 18 °C à 20 °C.
- ▶ S'il est impossible d'obtenir un local dédié à cet effet, ces activités pourraient être effectuées à l'URDM dans le local de décontamination (secteur souillé) en prévoyant un espace dédié.
- ▶ Il est important d'éviter toute contamination croisée entre les activités usuelles de l'URDM et la désinfection des APR N95 utilisés.

Préposé en retraitement des dispositifs médicaux

Réception/inspection des APR N95

- ▶ Le préposé en retraitement des dispositifs médicaux (PRDM) accuse réception de l'arrivée des contenants d'APR N95 utilisés selon le registre d'activités.
- ▶ Le PRDM effectue l'enfillement de ses ÉPI usuels (blouse de protection, gants, masque de procédure, protection oculaire, couvre-tête et chaussures).
- ▶ Le PRDM récupère les contenants des APR N95 utilisés en s'abstenant de toucher aux autres surfaces afin d'éviter la contamination de l'environnement.
- ▶ Le PRDM transfère sur un chariot les sacs bruns contenant les APR N95 utilisés, groupés par emplacement, dans la salle de décontamination dédiée.
- ▶ Le PRDM ouvre un sac brun à la fois et récupère les APR N95 un à la fois. Puis vérifie le nom, l'emplacement et le nombre de cycles de désinfection figurant sur l'APR N95. Si le nombre de désinfection maximal est atteint, l'APR N95 doit être jeté dans un contenant désigné. **Le nombre de cycles de désinfection autorisé est spécifié dans les instructions du fabricant de la technologie utilisée.** (ASP, 2021; Steris, 2020a; Stryker, 2020; Bioquell, 2020; **Clean Works, 2020; SciCan, 2021**).
- ▶ Le PRDM effectue une deuxième inspection de chaque APR N95 afin de détecter la présence d'anomalie. Si présence de dommage, souillure ou humidité, l'APR N95 doit être jeté dans un contenant désigné.
- ▶ Le PRDM procède à la désinfection des contenants de transport et des surfaces avec un désinfectant de faible niveau, produit homologué (DIN) par Santé Canada, à action virucide à large spectre (Gouvernement du Canada, **2021**).

Temps de séchage prétraitement

- ▶ **Technologie de stérilisation à basse température** : une période de séchage d'au moins une heure avant la désinfection est recommandée dépendamment du temps écoulé entre la fin de l'utilisation et la cueillette. Deux options peuvent être privilégiées, soient :
 - ▶ La période entre la fin de l'utilisation et la cueillette est de plus d'une heure et les conditions d'entreposage sont respectées (APR N95 déposés dans un sac brun et le sac est déposé côte à côte dans un bac ouvert), alors la période de séchage est suffisante;
 - ▶ La période entre la fin de l'utilisation et la cueillette est moins d'une heure, alors il est recommandé d'établir une période de séchage d'au moins une heure à la suite de l'inspection des APR N95. Les APR N95 inspectés doivent être déposés sur une étagère grillagée pour permettre le séchage.

Désinfection des APR N95

- ▶ Le PRDM procède à la désinfection des APR N95 utilisés en suivant **la procédure établie dans les instructions du fabricant de la technologie utilisée** (ASP, 2021; Steris, 2020a; Stryker, 2020; Bioquell, 2020; **Clean Works, 2020; SciCan, 2021**).
- ▶ **Technologie de stérilisation à basse ou à haute température** : le PRDM doit suivre les précautions additionnelles (stérilisateur dédié, mesures de PCI et nettoyage des surfaces) suivantes :
 - ▶ Place l'APR N95 et un indicateur chimique dans une pochette de stérilisation dédiée à la technologie utilisée en évitant de contaminer l'extérieur lors de la manipulation. La technique à deux personnes devrait être envisagée (un PRDM place l'APR N95 utilisé et inspecté dans la pochette tandis qu'un autre PRDM tient la pochette avec des gants propres et scelle la pochette);
 - ▶ Place les APR N95 ensachés dans un contenant sur un chariot de transport désinfecté et couvert;
 - ▶ Procède à la désinfection des contenants de transport appartenant aux unités et les surfaces de travail avec un désinfectant de faible niveau à action virucide à large spectre (Gouvernement du Canada, 2020);
 - ▶ Retire ses ÉPI et procède à l'hygiène des mains soit à l'eau et au savon ou à l'aide d'une SHA;
 - ▶ Avant d'entrer dans le local où est situé le stérilisateur, le PRDM procède à l'hygiène des mains (à l'eau et au savon ou à l'aide d'une SHA) et enfle des gants;
 - ▶ Amène le chariot de transport contenant les APR N95 ensachés directement vers le stérilisateur dédié afin d'éviter toute contamination croisée de l'environnement;
 - ▶ Procède au chargement des APR N95 ensachés, sélectionne le cycle recommandé et effectue les contrôles qualité de la charge selon les instructions du fabricant du stérilisateur;
 - ▶ Une fois le chargement terminé, le PRDM procède à la désinfection du chariot et des surfaces qu'il a touchés avec un désinfectant de faible niveau à action virucide à large spectre (Gouvernement du Canada, **2021**);
 - ▶ Retire ses gants et procède à l'hygiène des mains, soit à l'eau et au savon ou à l'aide d'une SHA.
- ▶ **Vaporisateur de salle au peroxyde d'hydrogène (appareils Bioquell)** : le PRDM doit suivre les précautions additionnelles (mesures de PCI, nettoyage des surfaces et mesures de santé et sécurité) suivantes :
 - ▶ Dépose les APR N95 inspectés face interne vers le haut sur un chariot de désinfection (métallique grillagé), bien espacé avec un point de contact minimum selon les instructions du fabricant;
 - ▶ Procède à la désinfection des contenants de transport appartenant aux unités et des surfaces de travail avec un désinfectant de faible niveau à action virucide à large spectre (Gouvernement du Canada, 2020);
 - ▶ Retire ses ÉPI et procède à l'hygiène des mains soit à l'eau et au savon ou à l'aide d'une SHA;
 - ▶ Couvre et amène le chariot de désinfection contenant les APR N95 inspectés directement vers le local dédié à la désinfection;
 - ▶ Avant d'entrer dans le local de désinfection où est situé l'appareil Bioquell, procède à l'hygiène des mains soit à l'eau et au savon ou à l'aide d'une SHA et enfle ses ÉPI;

- ▶ Avant le démarrage du cycle de désinfection, le PRDM s'assure de respecter les instructions du fabricant pour le positionnement des contrôles de qualité, le placement des appareils (générateur et unités d'aérations) ainsi que la sélection du cycle de désinfection. S'assure d'appliquer les consignes de santé et sécurité d'utilisation de l'appareil (notamment le scellage de la porte et des sorties d'aération de la pièce);
- ▶ Retire ses ÉPI et procède à l'hygiène des mains soit à l'eau et au savon ou à l'aide d'une SHA;
- ▶ S'assure que le cycle de désinfection est amorcé et complété selon les instructions du fabricant.

Contrôles de qualité

- ▶ Le PRDM complète le registre de contrôles de qualité (date, heure, numéro de charge, contenu de la charge, résultats des contrôles de qualité associés à la technologie utilisée).
- ▶ Le PRDM procède à l'inspection des APR N95 retraités et doit jeter dans un contenant désigné tout APR N95 présentant des traces de souillures, de dommages ou d'humidités apparentes.
- ▶ Le PRDM s'assure que le temps aération des APR N95 retraités soit respecté.

Temps d'aération postdésinfection

- ▶ **Technologie de stérilisation à basse température** : une période d'aération de 24 heures est recommandée pour les APR N95 postcycle de désinfection, la pochette fermée. Cette recommandation s'applique aux instructions des trois compagnies de stérilisateur à basse température (ASP, Steris, Stryker) suite aux résultats de l'étude effectuée par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST, 2020).

Entreposage des APR N95 désinfectés

- ▶ **Technologie de stérilisation à basse température** : le PRDM dépose les pochettes d'APR N95 retraitées dans un nouveau bac de transport désinfecté, en indiquant le nom de l'utilisateur et l'emplacement de retour à l'extérieur du contenant de transport. Ajoute des nouveaux sacs bruns pour le retour des APR N95 utilisés. S'assure de bien fermer le contenant de transport. Lors de l'entreposage, le bac contenant les APR N95 doit demeurer ouvert.
- ▶ **Technologie de stérilisation à haute température (stérilisateur à vapeur)** : le PRDM dépose les pochettes d'APR N95 retraitées dans un nouveau bac de transport désinfecté, en indiquant le nom de l'utilisateur et l'emplacement de retour à l'extérieur du contenant de transport. Ajoute des nouveaux sacs bruns pour le retour des APR N95 utilisés. S'assure de bien fermer le contenant de transport.
- ▶ **Vaporisateur de salle au peroxyde d'hydrogène ou technologies incluant les UVC** : le PRDM dépose les APR N95 retraités dans un nouveau sac de papier blanc, en indiquant le nom de l'utilisateur et l'emplacement de retour à l'extérieur du sac blanc. Ajoute des nouveaux sacs bruns pour le retour des APR N95 utilisés. S'assure de bien fermer le contenant de transport.
- ▶ Le PRDM assure la distribution selon la procédure interne établie.

Notons que des lieux désignés doivent être prévus pour l'entreposage des contenants des APR N95 désinfectés afin de les protéger de toute contamination, de l'humidité et de la saleté.

Références

Advanced Sterilization Products (ASP). (2021). Instructions pour les établissements de santé : Décontamination des respirateurs N95 compatibles avec les systèmes de stérilisation STERRAD d'ASP. 18 février 2021 (consulté le 26 août 2021).

Bioquell (2020). Instructions for Healthcare Facilities: Emergency Decontamination of compatible N95 or N95-equivalent Respirators using Bioquell Technology.

Clean Works (2020). Clean Flow Healthcare Mini Facts Sheet. 17 avril 2020.

Gouvernement du Canada (2021). Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19) : Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée. Date de modification : 2021-08-18. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html> (dernière consultation le 25 août 2021).

Groupe CSA. Retraitement des dispositifs médicaux au Canada. Z314-18. Août 2018.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2021a). CERDM. COVID-19 : Évaluation des options de désinfection des appareils de protections respiratoires N95 dans le contexte de la pandémie. Mise à jour septembre 2021 – Version 4.0. Disponible à : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2971-options-desinfection-n95-covid19>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2021b). CERDM. COVID-19 : Désinfections des appareils de protection respiratoire N95 à usage unique. Mise à jour septembre 2021 – Version 5.0. Disponible à : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2966-desinfection-protections-respiratoires-n95-covid19>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2021c). COVID-19 : Mesures exceptionnelles pour les équipements de protection individuelle en situation de pénurie lors de pandémie : recommandations intérimaires. Mise à jour 30 mars 2021 – Version 3.0. Disponible à : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2957-mesures-exceptionnelles-protection-individuelle-covid19>

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). (2020). Recommandation sur le temps d'aération des appareils de protection respiratoire de type N95 après désinfection à la vapeur de peroxyde d'hydrogène dans un stérilisateur à basse température. Version du 2 septembre 2020. Disponible à : <https://www.irsst.qc.ca/covid-19/avis-irsst/id/2733/recommandation-sur-le-temps-daeration-des-appareils-de-protection-respiratoire-de-type-n95-apres-desinfection-a-la-vapeur-de-peroxyde-dhydrogene-dans-un-sterilisateur-a-basse-temperature>

Lowe J.J., Paladino K. D., Farke, J. D. *et al.* (2020). N95 Filtering Facemask Respirator Ultraviolet Germicidal Irradiation (UVGI) Process for Decontamination and Reuse. March, 2020. Nebraska Medicine. Disponible à : <https://www.nebraskamed.com/sites/default/files/documents/covid-19/n-95-decon-process.pdf>

PureTech™ (2021). Instructions for healthcare facilities : PureTech™ Disinfecting Device for Moldex 1500 N95 respirators. Medera Technologies Inc. 30 avril 2021.

Santé Canada (2021a). Instruments médicaux autorisés pour les utilisations liées à la COVID-19 : Liste d'instruments médicaux autorisés autres que les instruments de dépistage. Dernière mise à jour 5 mars 2021. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/instruments-medicaux/instruments-autorises-arrete-urgence.html>

Santé Canada (2021b). Masques médicaux et respirateurs utilisés pour la lutte contre la COVID-19 : Retraitement des respirateurs N95. 22 avril 2021. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/instruments-medicaux/equipement-protection-individuelle/masques-medicaux-respirateurs/retraitement.html>

SciCan (2021). Instructions for Healthcare Facilities: Decontamination of Compatible Flat-Fold Style N95 Respirators Using the SciCan BRAVO Chamber Autoclaves. Rev.03.

Steris (2020a). Instructions for Healthcare Facilities : Decontamination of Compatible N95 Respirators Using the STERIS Sterilization Systems. 9 avril 2020.

Steris (2020b). Instructions for healthcare facilities: Preparation and Collection of Compatible N95 Respirators for Decontamination using STERIS STEAM Decon Cycle in AMSCO Medium Steam Sterilizers. Disponible à : <https://www.steris.com/-/media/documents/pdfs/covid19-landing-page/5-23/instructions-for-healthcare-facilities---steris-amsco-medium-steam-decon.ashx> (dernière consultation le 30 août 2021).

Stryker (2020). Instructions for MDRD workers. Decontamination of N95 respirators with Sterizone VP4 sterilizer. D-1616_00_N95 respirators reprocessing Instructions_MDRD workers.

Diffusion

Selon les procédures de votre URDM.

Historique des modifications

Version	Date	Pages	Modifications
4.0	2021-09-30	1 1 2 2 2-4	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Précisions apportées à la note de mise en garde ▶ Précisions apportées au Contexte ▶ Mise à jour des technologies et équipements approuvés par Santé Canada (ajout de deux fabricants d'appareils de désinfection) ▶ Précisions apportées aux Précautions à considérer ▶ Recommandations de Santé Canada à considérer concernant les IMGA
3.0	2020-12-07	1 2 1-2-5-6-7 2-5-6 1 à 10	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Précisions apportées au Contexte ▶ Amendement des considérations concernant la notion de porteur unique, dans la section Précautions à considérer ▶ Ajout de la stérilisation à haute température (stérilisateur à vapeur) ▶ Éléments essentiels précisés pour le vaporisateur de salle au peroxyde d'hydrogène (appareils Bioquell) ▶ Nomenclature harmonisée (appareils de protection respiratoire vs masques) dans l'ensemble du document
2.3	2020-06-30		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Temps de séchage prétraitement ▶ Temps d'aération postdésinfection
2.2	2020-05-29		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définition du terme désinfection dans la section Avant-propos
2.1	2020-04-20		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identification des APR N95
2.0	2020-04-16		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Modification du titre du document (initialement <i>La désinfection des masques de protection respiratoire N95 à usage unique – Lignes directrices intérimaires</i>) ▶ Précisions des technologies autorisées ▶ Précautions à considérer lors du processus global ▶ Exigences environnementales du local de décontamination ▶ Étapes de désinfection des appareils de protection respiratoire (APR) N95
1.0	2020-04-02		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création des recommandations intérimaires

COVID-19 : Processus de collecte, de désinfection et d'entreposage des appareils de protection respiratoire N95 à usage unique

CERDM – RECOMMANDATIONS INTERIMAIRES

AUTEURS

Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux

Caroline Bernier, B. Sc. inf., conseillère scientifique
Sandie Briand, Ph. D., conseillère scientifique spécialisée
Valérie Cortin, ing., Ph. D, conseillère scientifique spécialisée, coordonnatrice CERDM
Najwa Ouhoummane, Ph. D, conseillère scientifique
Andrée Pelletier, B. Sc. inf., conseillère scientifique
Direction des risques biologiques et de la santé au travail
Institut national de santé publique du Québec

Caroline Poirot, ing. jr, conseillère en technologies biomédicales
Groupe Biomédical Montérégie, CISSS de la Montérégie-Centre

COLLABORATEURS

Mélanie Fortier Ph. D, conseillère en technologies biomédicales
Martin Kirouac Ph. D, conseiller en technologies biomédicales (versions 1 à 2)
Groupe Biomédical Montérégie, CISSS de la Montérégie-Centre

Josiane Charest, B. Sc. inf., conseillère en soins infirmiers
Suzanne Leroux, ICS-PCI, conseillère en soins infirmiers (versions 1 à 2)
Direction des risques biologiques et de la santé au travail
Institut national de santé publique du Québec

Claire Labrie, B. Sc.
Hygiéniste du travail, Santé au travail
Direction de santé publique de la Capitale-Nationale
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

REMERCIEMENTS

Le CERDM remercie M. Simon Aubin de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), l'équipe de l'IRSST et celle du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) pour leur implication dans l'évaluation du temps d'aération postdésinfection.

MISE EN PAGE

Judith Degla, agente administrative
Direction des risques biologiques et de la santé au travail
Institut national de santé publique du Québec

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante :

<http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec (2021)

N° de publication : 2965